

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 17 juin 2016 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2016
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Refus d'une subvention – Fonds de développement des territoires 2015-2016
 - 6.2 Renouvellement – Entente Croix-Rouge
 - 6.3 Adoption – Règlement numéro 2016-647 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 32 700 \$ par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 2010-551 (réfection du chemin d'Estérel sur 4.7 km) et 2010-554 (rénovation de l'hôtel de ville) ainsi que le financement du règlement numéro 2016-646 (acquisition d'un chargeur sur roues)
 - 6.4 Règlement numéro 2016-646 – Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 6.5 Autorisation de signature – Entente visant à permettre le stationnement sur l'avenue d'Anjou
 - 6.6 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux et les règlements découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada

- 7 Urbanisme
 - 7.1 Adoption – Règlement numéro 2016-645 amendant le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin d'y introduire de nouvelles exigences concernant l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un abri à bateau
 - 7.2 P.I.I.A. – Lot B-781, 43, avenue des Alouettes – Construction d'un bâtiment principal
 - 7.3 P.I.I.A. – Lot B-781, 43, avenue des Alouettes – Construction d'un garage détaché
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Suspension de la séance
 - 9.2 Reprise de la séance
 - 9.3 Octroi du contrat – Reconstruction de conduites d'eau potable sur le chemin Fridolin-Simard
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2016-06-072 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-073 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2016 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 mai 2016 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-074 3. COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 17 juin 2016 au montant de 188 945.69 \$ dont :

- 139 473.16 \$ sont des comptes payés;
- 49 472.53 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. ADMINISTRATION

2016-06-075 6.1 REFUS D'UNE SUBVENTION – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2015-2016

CONSIDÉRANT que la Ville a déposé une demande de subvention au Fonds de développement des territoires en vue d'obtenir un financement pour un projet de caractérisation et mise en valeur paysagère, pour un montant de 12 417 \$;

CONSIDÉRANT que le Comité des Maires de la MRC des Pays-d'en-Haut a résolu d'octroyer la somme de 5 000 \$ pour ce projet;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel n'a pas le budget pour assumer à elle seule la balance du coût de ce projet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

REFUSE la subvention de 5 000 \$ accordée par le Fonds de développement des territoires relativement à sa demande pour la caractérisation et mise en valeur paysagère.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-076 6.2 **RENOUVELLEMENT – ENTENTE CROIX-ROUGE**

CONSIDÉRANT que la Ville a conclu une entente avec la Croix-Rouge Canadienne qui vise à établir les paramètres de collaboration entre la Ville et la Croix-Rouge lors d'un sinistre majeur;

CONSIDÉRANT que l'entente se termine le 4 juillet 2016, soit 3 ans après sa signature par le représentant de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de renouveler ladite entente;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le Maire, Monsieur Jean-Pierre Nepveu et le greffier, Monsieur Luc Lafontaine à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, la lettre d'entente pour le service aux sinistrés de la Croix-Rouge pour une durée de trois ans aux au coût de :

- 150 \$ pour l'année 2016-2017;
- 160 \$ pour l'année 2017-2018;
- 160 \$ pour l'année 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-077 6.3 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-647 POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 32 700 \$ PAR UN EMPRUNT, POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 2010-551 (RÉFECTION DU CHEMIN D'ESTÉREL SUR 4.7 KM) ET 2010-554 (RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE) AINSI QUE LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-646 (ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES)**

CONSIDÉRANT que sur l'emprunt décrété par les règlements numéros 2010-551 et 2010-554, un solde non amorti de 1 301 000 \$ sera renouvelable le 26 octobre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2016-646, adopté le 20 mai 2016, nécessite un emprunt de 334 000 \$;

CONSIDÉRANT que les coûts de vente relatifs à l'émission des montants ci-haut mentionnés sont estimés à la somme de 32 700 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 20 mai 2016;

CONSIDÉRANT que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement numéro 2016-647 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2016-647 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 32 700 \$ par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 2010-551 (réfection du chemin d'Estérel sur 4.7 km) et 2010-554 (rénovation de l'hôtel de ville) ainsi que le financement du règlement numéro 2016-646 (acquisition d'un chargeur sur roues).

Adoptée à l'unanimité

6.4 **RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-646 – DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement numéro 2016-646 visant à décréter l'acquisition d'un chargeur sur roues et équipement de déneigement, un emprunt de 334 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt.

Ce certificat stipule que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2016-646 est de 885; que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 99 et qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée pour demander la tenue d'un scrutin référendaire. En conséquence, le règlement numéro 2016-646 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2016-06-078 6.5 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE VISANT À PERMETTRE LE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE D'ANJOU**

CONSIDÉRANT que le Conseil désire permettre et contrôler le stationnement de véhicules routiers sur l'avenue d'Anjou;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, ainsi que le Maire, Monsieur Jean-Pierre Nepveu, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, une entente visant à permettre le stationnement sur l'avenue d'Anjou avec Estérel Resort.

Madame la Conseillère Christine Corriveau vote
contre l'adoption de cette résolution

Adoptée à la majorité

2016-06-079

6.6

**NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER
LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET LES RÈGLEMENTS
DÉCOULANT DE LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU
CANADA**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel assure la sécurité des amateurs de nautisme sur les lacs Masson, du Nord et Dupuis et ce, depuis l'été 2006;

CONSIDÉRANT que des personnes sont autorisées à appliquer des règlements relatifs au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement ainsi que des règlements édictés aux termes de la *Loi sur la marine marchande du Canada*;

CONSIDÉRANT que Transports Canada a désigné les inspecteurs municipaux de Ville d'Estérel agents de l'autorité en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*;

CONSIDÉRANT que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux pour exercer les fonctions d'agents de l'autorité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

NOMME Messieurs Sylvain Bourgeois et Alex Lévesque, inspecteurs municipaux chargés d'appliquer le règlement relatif au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement et d'appliquer le règlement visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement;

AUTORISE ces mêmes personnes à appliquer certains règlements découlant de la *Loi sur la marine marchande du Canada*, à savoir :

- Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;
- Règlement sur les petits bâtiments;
- Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

2016-06-080

7.1 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-645 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-496 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'Y INTRODUIRE DE NOUVELLES EXIGENCES CONCERNANT L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI À BATEAU**

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire y introduire de nouvelles exigences concernant l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un abri à bateau;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement numéro 2016-645 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le Règlement numéro 2016-645 amendant le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin d'y introduire de nouvelles exigences concernant l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un abri à bateau.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-081

7.2 **P.I.I.A. – LOT B-781, 43, AVENUE DES ALOUETTES – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- un plan d'implantation;
- un plan d'architecture;
- des photographies, échantillons et dépliants;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU16-0603, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-082 7.3

P.I.I.A. – LOT B-781, 43, AVENUE DES ALOUETTES – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un garage détaché;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- un plan d'implantation;
- un plan d'architecture;
- des photographies, échantillons et dépliants;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU16-0604, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un garage détaché, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

2016-06-083 9.1 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que le Conseil désire suspendre la séance;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

SUSPENDRE la présente séance à 17 h 33.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-084 9.2 **REPRISE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'à la reprise de la séance, le quorum est maintenu malgré le départ de Madame Christine Corriveau et Messieurs Jean-Jacques Desjardins et Michael Ray;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

REPRENNE la séance à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité

9.3 **OCTROI DU CONTRAT – RECONSTRUCTION DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LE CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour suite à la reprise de la séance après sa suspension.

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2016-06-085

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 20 h 47, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).